



Communiqué de presse

Date 21 mai 2021

Mise en garde publique : moutarde non déclarée sur des brochettes d'agneau marinées vendues chez ALDI SUISSE

ALDI SUISSE a informé le service de la protection des consommateurs et des affaires vétérinaires de Saint-Gall ainsi que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) d'une erreur d'étiquetage de l'article « Brochette d'agneau marinée ». La moutarde n'est pas déclarée sur l'étiquette en tant qu'allergène. Un risque pour la santé ne peut être exclu pour les personnes allergiques à la moutarde. ALDI SUISSE a immédiatement retiré le produit de ses rayons et publié une information destinée à ses clients.

En quoi ce produit peut-il être dangereux ?

Le produit contient de la moutarde non déclarée. Un risque pour la santé ne peut être exclu pour les personnes allergiques à la moutarde. Le produit est sans danger pour les personnes qui ne présentent pas cette allergie.

Quel est le produit concerné ?

Produit :	brochette d'agneau marinée
N° d'article :	704544
À consommer jusqu'au :	les dates de consommation jusqu'au 27.05.2021 sont concernées
Points de vente :	toutes les filiales d'ALDI SUISSE



Que doivent faire les consommateurs concernés ?

L'OSAV recommande aux personnes allergiques à la moutarde de ne pas consommer ce produit.

Informations complémentaires :

Consommateurs :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Infodesk

Tél. 058 463 30 33

info@blv.admin.ch

Journalistes :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Service médias

Tél. 058 463 78 98

media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI